



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis  
COMMUNE DE NANGIS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2017/SEPT/126</b>	<b>OBJET :</b>  ADHESION AU SDESM DE LA COMMUNE DE MORET-LOING-ET-ORVANNE – AVIS DE LA COMMUNE DE NANGIS
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 11/09/2017	
<b><u>Date de la convocation</u></b> 04/09/2017	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 04/09/2017	

L'an deux mille dix-sept, le onze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 4 septembre 2017.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUÉ, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI, Stéphanie SCHUT

**Étaient absents représentés :**

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- André PALANCADE représenté par Roger CIPRÈS
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX

Madame Samira BOUJIDI est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20170912-2017-SEPT-126-  
DE  
Date de télétransmission : 19/09/2017  
Date de réception préfecture : 19/09/2017

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-18,

VU la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

VU la délibération n° 2017-49 en date du 4 juillet 2017 du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Morêt-Loing-et-Orvanne,

CONSIDÉRANT que la commune de Morêt-Loing-et-Orvanne a modifié son périmètre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en incluant le périmètre de la commune de Veneux-les-Sablons,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**ARTICLE Unique :**

DONNE un avis favorable à l'adhésion de la commune de Morêt-Loing-et-Orvanne au Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 12 septembre 2017

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20170912-2017-SEPT-126-  
DE  
Date de télétransmission : 19/09/2017  
Date de réception préfecture : 19/09/2017